



Objet : Restrictions d'utilisation aérodrome Maripasoula SOOA cause réfection et élargissement de l'aire de mouvement, PHASE 2 (FIR : Cayenne SOOO)

En vigueur : Du 06 décembre 2021 au 07 septembre 2022

**Ce SUP AIP AIRAC CAR-SAM-NAM annule et remplace le SUP AIP CAR-SAM-NAM 005/21
(CHG : Prolongation et description restreinte à la PHASE 2)**

PREAMBULE :

Des travaux ont lieu sur l'aérodrome de Maripasoula pour la réfection et l'élargissement de la piste 07/25, du taxiway et de l'aire de trafic (parking).

DESCRIPTION :

L'ensemble des travaux impactant les opérations aériennes s'étale sur une durée de 18 mois environ, à compter du 16 mars 2021 (voir phase 0 ci-dessous).

Les travaux nécessitent la fermeture de tout ou partie des chaussées aéronautiques, et ont lieu de nuit, en dehors des horaires d'exploitation de l'aérodrome.

Les travaux sont réalisés en trois phases :

- Phase 0 : Travaux préparatoires non couverts par le présent SUP AIP mais par NOTAM
- Phase 1 : Construction d'infrastructures provisoires (piste et TWY associé non revêtus) et de nouvelles infrastructures à caractère permanent (parking Ouest et un poste isolé de stationnement hélicoptère avec deux TWY spécifiques pour y accéder) pour une mise en service en phase 2
- Phase 2 : Réfection des infrastructures existantes

La phase 2 sera activée par NOTAM. Les dates et horaires indiqués dans ce SUP AIP sont donnés à titre indicatif et seront confirmés par NOTAM.

Ce SUP AIP a pour objet de décrire les contraintes opérationnelles associées à la phase 2.

PHASE 0 : DU 16 MARS 2021 AU 16 JUIN 2021 :

Déjà effectuée.

PHASE 1 : DU 17 JUIN 2021 AU 05 DECEMBRE 2021 :

Déjà effectuée.

PHASE 2 : DU 06 DECEMBRE 2021 AU 07 SEPTEMBRE 2022

Nature des travaux (cf. ANNEXE 1) :

- Élargissement à 23m de la piste existante 07/25
- Inversement de la raquette de retournement sur piste - seuil 07
- Réfection et élargissement du taxiway existant
- Démolition et reconstruction en béton du parking avion existant à l'Est
- Création d'une voie réservée à la circulation des véhicules de pompiers entre le bâtiment RFFS et la piste existante revêtue 07/25.

Impact sur l'exploitation (cf. ANNEXE 1) :

Période 1 : de 22h00 à 08h00 UTC

- Aéroport fermé à tout trafic pendant les travaux

Période 2 : de 9h00 à 21h00 UTC (horaires habituels d'ouverture de l'aéroport)

- **Infrastructures existantes fermées :**
 - Fermeture de la piste 07/25 revêtue existante (balisage par croix blanches tous les 300 mètres)
 - Fermeture du taxiway revêtu existant (balisage par croix jaunes)
 - Fermeture de l'aire de trafic Est existante
- **Infrastructures mises en service :**
 - Piste 07R/25L provisoire en latérite
 - Taxiway provisoire principal en latérite
 - Taxiway en latérite réservé aux hélicoptères pour accéder au poste isolé de stationnement hélicoptère à partir de la piste provisoire
 - Taxiway en latérite (en translation dans l'effet de sol) pour accéder au poste isolé hélicoptère à partir de l'extension Ouest du parking
 - Postes 3 (Extension Ouest de l'aire de trafic en béton)
 - Poste isolé de stationnement hélicoptère en béton

Modification du point de référence de l'aérodrome (ARP)

Le point de référence de l'aérodrome (ARP) pendant la phase 2 est situé sur la piste provisoire 07R/25L.

Position GEO ARP	03°39'24.8327"N 054°02'14.6175"W	
Situation de l'ARP / ARP location	Intersection piste/bretelle provisoire	RWY/Taxiway intersection
Altitude de référence / Reference elevation	376 ft	

Caractéristiques physiques de la piste provisoire

RWY ID	Orientation Geo (MAG)	Dimensions RWY (m)	Surface	ALT (ft)	Position GEO THR	SWY CWY	Bande Strip	Observations
07R	055 (073)	1000m x 15m	Non revêtue (latérite seulement sur les 15m centraux)	THR: 363 ft	03°39'11.23"N 054°02'34.19"W	NIL NIL	1060m x 50m	<ul style="list-style-type: none"> - Force portante uniquement sur les 15 m centraux. - Bande de piste de largeur 50m - Balisage latéral à 10m de part et d'autre de l'axe de piste (sur une largeur totale de 20m) - Balisage axial de la piste - Balisage des seuils de pistes
25L	235 (253)	1000m x 15m	Non revêtue (latérite seulement sur les 15m centraux)	THR: 376 ft	03°39'29.73"N 054°02'07.57"W	NIL NIL	1060m x 50m	

Distances déclarées de la piste provisoire

RWY ID	TORA (m)	TODA (m)	ASDA (m)	LDA (m)
07R	1000	1000	1000	1000
25L	1000	1000	1000	1000

Caractéristiques physiques de l'aire de trafic : Postes 3

STANDS ID	Position GEO STANDS	Surface
3A	03°39'23.1490"N 054°02'12.3796"W	béton
3C	03°39'23.2370"N 054°02'12.3986"W	béton
3H	03°39'22.6722"N 054°02'12.6894"W	béton

Caractéristiques physiques du poste isolé de stationnement hélicoptère :

STANDS ID	Position GEO STANDS	Surface
H	03°39'22.4500"N 054°02'14.2305"W	béton

Caractéristiques physiques des taxiways

TWY ID	Largeur / Width (m)	Surface
Taxiway provisoire principal	10.50 m	Latérite
Taxiway réservé aux hélicoptères (Pour accès direct de la piste provisoire au poste isolé hélicoptère)	10.50 m	Latérite
Taxiway en translation dans l'effet de sol (Pour accès de l'extension Ouest du parking au poste isolé hélicoptère)	5.75 m	Latérite

Configuration finale :

A l'issue des travaux de la phase 2, la piste et le TWY principal associé provisoires seront définitivement fermés, et la nouvelle aire de mouvement après travaux sera mise en service.

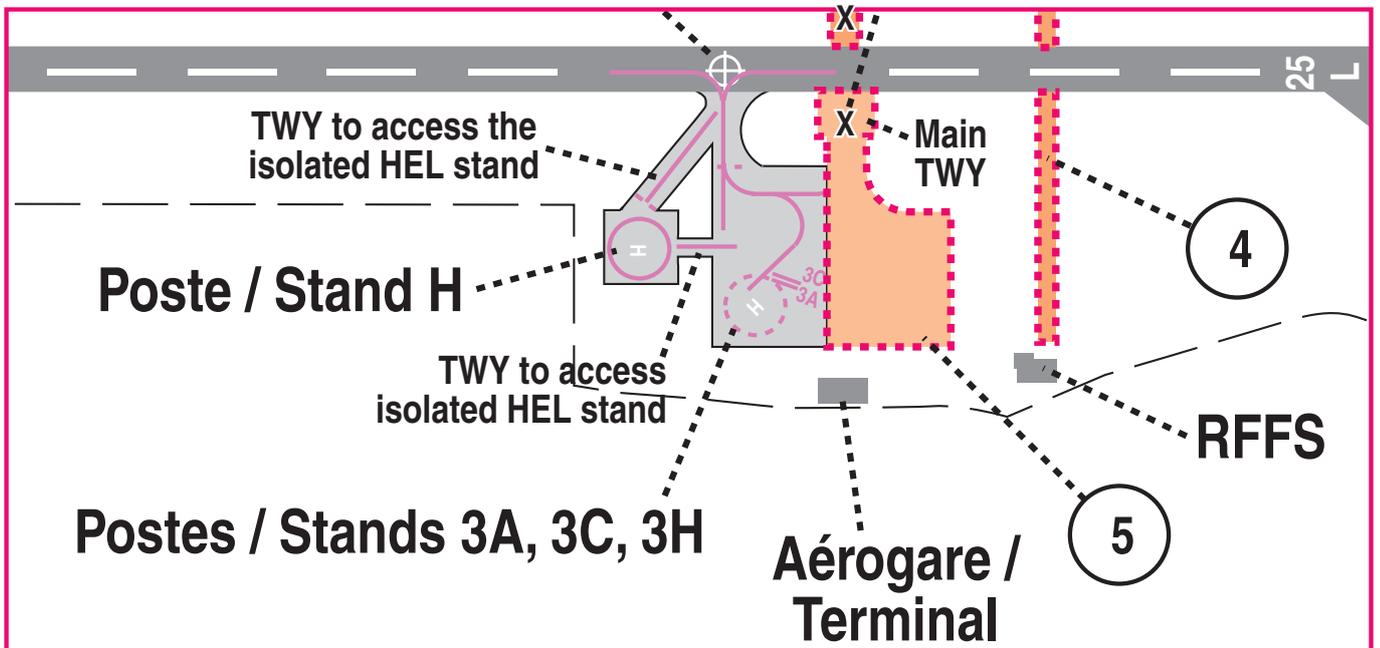
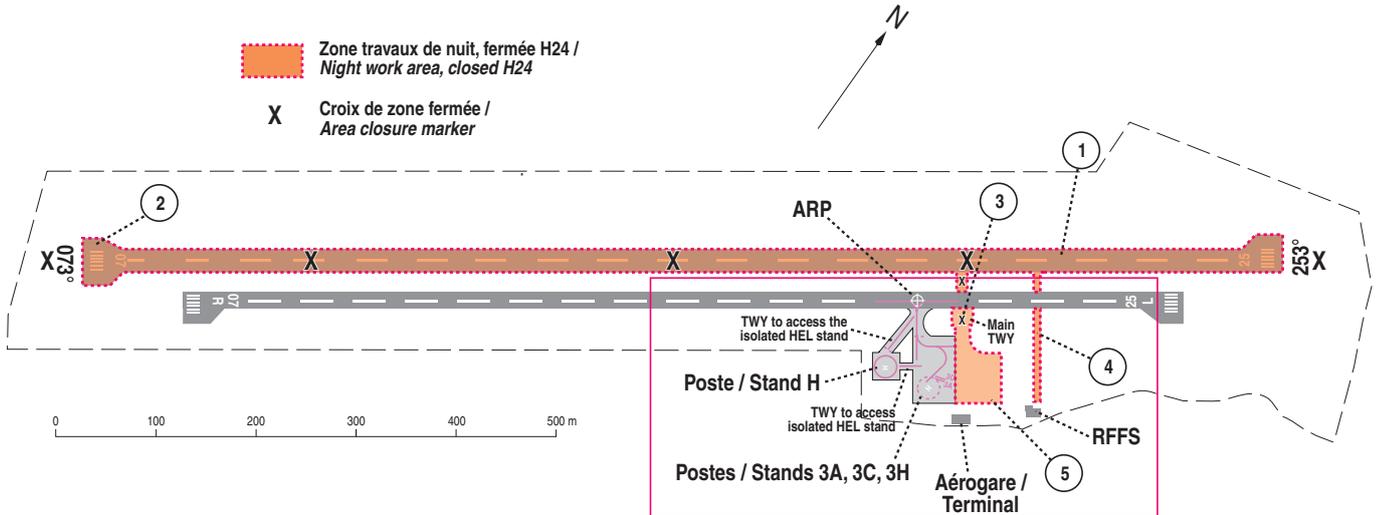
Un SUP AIP avec la description complète de l'aérodrome en configuration finale (Phase 3) sera publié lorsque ces informations seront connues.

La nouvelle configuration de l'aire de mouvement sera ensuite publiée dans l'AIP CAR SAM NAM (cycle visé : 10/22 AIRAC en vigueur le 6 octobre 2022).

ANNEXE 1 / APPENDIX 1 – PHASE 2

 Zone travaux de nuit, fermée H24 /
Night work area, closed H24

X Croix de zone fermée /
Area closure marker



Période 1 (de 22h00 à 8h00 UTC) : Travaux de nuit – Aéroport fermé

1. Élargissement à 23 m de la piste existante 07/25
2. Inversement de la raquette de retournement sur piste - seuil 07
3. Réfection et élargissement du taxiway existant
4. Création d'une voie réservée à la circulation des véhicules de pompiers (RFFS)
5. Démolition et reconstruction en béton du parking avion existant à l'Est

Période 2 (de 9h00 à 21h00 UTC) :

Utilisation des nouvelles infrastructures temporaires